



AIN

Date : 5 janvier 2012

N/Réf : DEPARTEMENT SANTE /PC
 Service Relations avec les Professionnels de Santé
 Affaire suivie par P. CADEL - ☎ 04.74.45.84.43
 e-mail : relationpraticiens@cpam-ain.cnamts.fr

Objet : Tarifs des courses de taxi

Madame, Monsieur,

Un nouvel arrêté préfectoral fixant les tarifs de transport par taxi pour l'année 2011 modifie vos tarifs **à compter du 2 JANVIER 2012.**

Prise en charge **2,00 €**

*Le tarif minimum, suppléments inclus, susceptible d'être perçu pour une course est fixé à **6,40 euros.***

Tarifs kilométriques :

A	0,82 €
B	1,22 €
C	1,64 €
D	2,44 €

Transport 4ème personne adulte **1,71 €**

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'en application de l'article 4 de la convention que vous avez signée début d'année 2009, vous devez nous retourner avant le **31 janvier** de chaque année civile, l'annexe 1 : véhicules et personnel autorisés.

Ce document est disponible sur notre site : ameli.fr / professionnels de santé / transporteurs / votre caisse / nos services et imprimés / véhicules autorisés / télécharger le document.

Restant à votre entière disposition pour de plus amples renseignements,

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

P. LA RESPONSABLE DU DEPARTEMENT SANTE.

Nelly RAZUREL